

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication : **2 579 47**  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)  
②1 N° d'enregistrement national : **85 0502**  
⑤1 Int Cl<sup>4</sup> : A 61 N 1/42; A 61 M 21/00.

①2

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A

②2 Date de dépôt : 1<sup>er</sup> avril 1985.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 40 du 3 octobre 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *Jean-Marcel BONNEFOY, Jean-Claude  
SEROUL et Guy LUX. — FR.*

⑦2 Inventeur(s) : *Jean-Marcel Bonnefoy, Jean-Claude  
Serooul et Guy Lux.*

⑦3 Titulaire(s) :

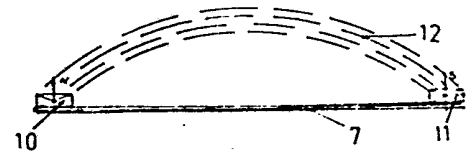
⑦4 Mandataire(s) : *A. Roman.*

⑤4 Dispositif générateur de champ magnétique à usage physiologique.

⑤7 Dispositif générateur de champ magnétique à usage phy-  
siologique.

Il est constitué par un support magnétique 7 combiné avec  
des aimants permanents 10, 11 réalisant un circuit magnétique  
12.

Il est destiné à la création d'un champ magnétique compa-  
rable au magnétisme terrestre quelle que soit l'orientation de  
l'utilisateur afin de créer les conditions propices pour son sommeil  
sans intervention d'aides chimiques.



FR 2 579 470 - A1

D

Dispositif générateur de champ magnétique à usage physiologique

Il est destiné à la création d'un champ magnétique comparable au magnétisme terrestre quelle que soit l'orientation de l'usager afin de créer les conditions propices pour son sommeil sans intervention d'aides chimiques.

Il est connu que certains sujets n'éprouvent une sensation de repos pendant leur sommeil qui si ce dernier a lieu dans le sens du magnétisme terrestre ; par ailleurs suivant l'orientation des pièces et des lits, il n'est pas toujours possible d'avoir l'orientation désirée.

Le dispositif suivant l'invention supplée à ces difficultés et permet de créer un champ magnétique Nord Sud quelle que soit l'orientation de l'usager par rapport au magnétisme terrestre.

Il est constitué par un support magnétique combiné avec des aimants permanents réalisant un circuit magnétique.

Sur les dessins annexés, donnés à titre d'exemple non limitatif, d'une des formes de réalisation de l'objet de l'invention :

La figure 1 représente le boîtier vu en coupe longitudinale.

La figure 2 montre l'indexation de la face supérieure.

La figure 3 est une vue du champ magnétique créé.

Les figures 4, 5, 6 représentent le détail constructif du boîtier.

Le dispositif est constitué par un carter 1 (figures 1 à 6) formé par un couvercle à bords transversaux tombants 2, 3, et un fond 4 à extrémités nervurées formant gorge 5, 6 recevant le bord tombant 2, 3 formant tenon.

Ces éléments sont diélectriques et en résine synthétique injectée.

Dans ce boîtier est placé la surface magnétique polaire 7 en fer doux préférentiellement électro-zinguée.

Il est pourvu à chacune des extrémités 8, 9 de deux masses de Ferrite de Baryum orientée, pressée puis frittée à une haute température.

5 Ces aimants permanents Nord et Sud 10, 11 placés aux extrémités du support polaire 7 constituent un aimant type fer à cheval dont les lignes de champ magnétique 12 concourent d'un pôle à l'autre.

10 Cet étui se place sous un oreiller, sous un mobilier ou autre, et crée un champ orienté qui peut être différent du champ terrestre.

Cette émission de courants magnétiques ont un effet physiologique.

15 La flèche 14 indiquée sur la paroi 13 du couvercle 1 permet à l'utilisateur de positionner le boîtier magnétique par rapport à celle de son corps.

Ce boîtier de dimension appropriée peut avoir diverses dimensions.

20 C'est pourquoi ses formes et la disposition des divers éléments pourront varier dans la limite des équivalents, comme d'ailleurs les matières utilisées pour leur fabrication sans changer pour cela, la conception générale de l'invention qui vient d'être décrite.

REVENDICATIONS

1° Dispositif générateur de champ magnétique à usage physiologique destiné à la création d'un champ magnétique comparable au champ magnétique terrestre quelle que soit l'orientation de l'utilisateur, se caractérisant par la combinaison d'une  
5 partie courante diélectrique (1) à bords transversaux tombants (2, 3) et d'un fond (4) diélectrique avec une surface parallélépipédique magnétique (7) pourvue à chacune de ses extrémités d'une masse aimantée (8, 9) en Ferrite de Baryum ou similaire.

2° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que le couvercle par ses bords tombants (2, 3) forme tenons jointant avec les rainures (5, 6) du fond (7) de façon à former un boîtier homogène avec le générateur magnétique.

3° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que la face extérieure (13) du couvercle comporte  
15 une indexation (14) positionnant les pôles Nord et Sud de l'aimant.

3 Feuilletts

Mr Jean-Marcel BONNEFOY

Mr Jean-Claude SEROUL

Mr Guy LUX

P. PON

Par Procuration

# PL UNIOUE

2579470

FIG 1

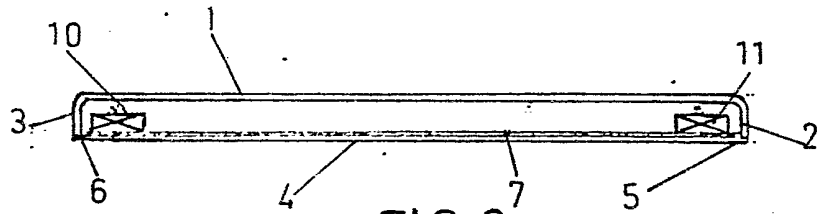


FIG 2

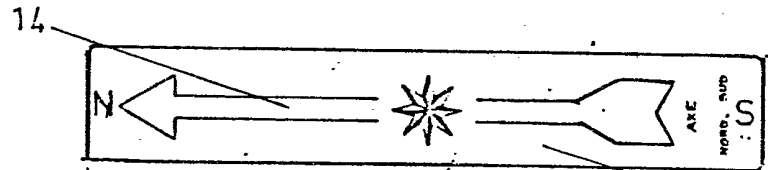


FIG 3

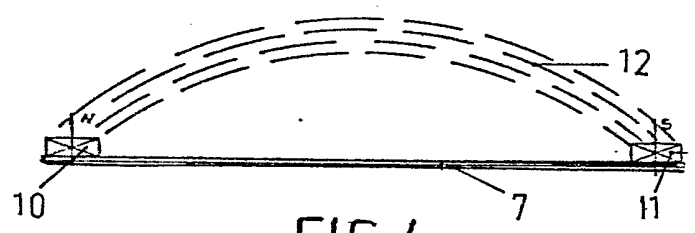


FIG 4

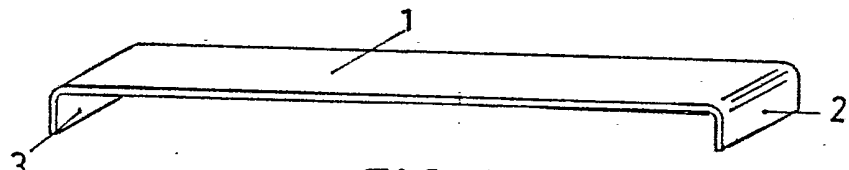


FIG 5

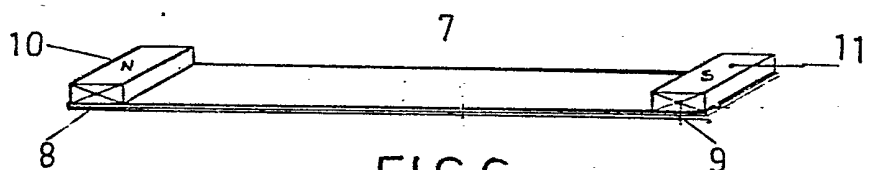


FIG 6

